							
Délibération n° 23	Conseil Municipal du lundi 10 juin 2024							
Nautisme - Plaisance	Domaine de compétence : 7.5 - Finances locales / Adhésions.							
<p>Le Lundi Dix Juin deux mille vingt quatre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.</p> <table border="1" data-bbox="159 694 510 1198"> <tr> <td>Date de convocation : 31/05/2024</td> </tr> <tr> <td>Membres présents : 19</td> </tr> <tr> <td>Membres ayant donné pouvoir : 6</td> </tr> <tr> <td>Membre(s) excusé(s) : 2</td> </tr> <tr> <td>Membre(s) non excusé(s) : 6</td> </tr> <tr> <td>Nombre de votants : 25 puis 23 (Mme DELSAUX Dominique quitte la séance à 18 h 55)</td> </tr> <tr> <td>Affiché le 13/05/2024</td> </tr> </table> <p>Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX Adjoints, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Philippe RAMET, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Coralie PRUVOST, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur René BONVOISIN, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE. Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Nathalie TILLIER à Madame Aurore WACOGNE, Madame Christelle BEURAIN à Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Laurence PLAISANT à Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET à Madame Dominique DELSAUX, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE.</p> <p>Absent (s) excusé (s) : Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN.</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Madame Marine NEMPONT, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE et Monsieur Xavier BRASSART.</p> <p>Votants : 25 puis 23 (Madame Dominique DELSAUX quitte la séance à 18 h 55)</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Aurore WACOGNE</p> <p>Objet : Adhésion du port d'Étaples-sur-mer au réseau TransEurope Marinas et attribution d'une réduction aux plaisanciers membres du réseau</p>		Date de convocation : 31/05/2024	Membres présents : 19	Membres ayant donné pouvoir : 6	Membre(s) excusé(s) : 2	Membre(s) non excusé(s) : 6	Nombre de votants : 25 puis 23 (Mme DELSAUX Dominique quitte la séance à 18 h 55)	Affiché le 13/05/2024
Date de convocation : 31/05/2024								
Membres présents : 19								
Membres ayant donné pouvoir : 6								
Membre(s) excusé(s) : 2								
Membre(s) non excusé(s) : 6								
Nombre de votants : 25 puis 23 (Mme DELSAUX Dominique quitte la séance à 18 h 55)								
Affiché le 13/05/2024								
Rapporteur : Monsieur le Maire								
Synthèse de la délibération :	Adhésion à TransEurope Marinas, réseau de coopération volontaire entre ports de plaisance, à l'échelle européenne							

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1611-4, L2121-29, L2311-7 ;

Vu la demande du Club nautique étaplois représenté par son Président, Francis RIGAUX d'adhérer au réseau TransEurope Marinas ;

Vu la demande par courriel du 8 avril 2024 de Jean-Michel GAINÉ, Président TransEurope Marinas adressé à la capitainerie du port de plaisance d'Étaples-sur-mer ;

Vu l'avis de la commission municipale n° 3 (« Rayonnement de la ville ») du mercredi 29 mai 2024 ;

Considérant que l'adhésion au réseau TransEurope Marinas, association européenne de 80 ports de plaisance (du Royaume Uni, d'Irlande, des Pays-Bas, de Belgique, de France, d'Espagne, du Portugal, d'Italie, de Croatie, de Grèce, des Canaries et du Monténégro) revêt un intérêt tout particulier pour les plaisanciers en escale, celui d'offrir des réductions sur leur séjour ;

Considérant les multiples avantages pour le port de plaisance d'Étaples-sur-mer d'adhérer au réseau : échanges avec ses pairs, booster l'activité du port grâce au matériel promotionnel et les actions du réseau (cartes postales, site internet, page Facebook, un pavillon par port, participation aux salons nautiques de Southampton, Düsseldorf...)

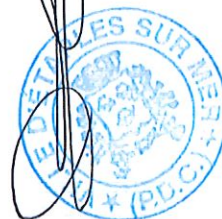
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adhérer au réseau TransEurope Marinas, subordonné au paiement de la cotisation annuelle de 375 € et du droit d'entrée initiale de 120 € ;
- d'offrir des avantages aux titulaires de places d'amarrage dans une autre marina du réseau visitant notre port de plaisance, nouvellement adhérent : 50 % de réduction sur les tarifs visiteurs, limitée à un total de 5 nuitées d'utilisation par an et par port ;
- d'inscrire le montant de ces dépenses d'adhésion au budget communal 2024 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces utiles pour exécuter la présente délibération.

La délibération est adoptée par 23 voix pour.

Vu pour être affiché le 13 Juin 2024 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.